

Commission Guide Hachette des Vins 2018
Côtes de Provence

Lieu de dépôt des échantillons

Syndicat des Vins des Côtes de Provence

Maison des Vins DN 7 – RCS 40001

83460 Les Arcs-sur-Argens

de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Dates de dépôt

Du lundi 16 janvier au vendredi 10 février 2017

Millésimes à déposer

Rouge : 2015 s'il n'a pas déjà été présenté dans le précédent Guide
Dans ce cas, le 2016 est souhaité, ou le 2014 s'il est élevé en fût
et disponible à la vente à l'automne 2017

Rosé : 2016

Blanc : 2016, ou 2015 s'il est élevé en fût et n'a pas été présenté dans le Guide

La règle est de présenter le dernier millésime mis en bouteille qui sera à la vente à l'automne 2017 et qui n'a pas été présenté dans les éditions précédentes

Règles pour le dépôt

- Les domaines, caves ou maisons de négoce (uniquement les vins dont elles ont l'exclusivité pour ces dernières) peuvent présenter **au choix** :
 - soit 3 cuvées d'AOC régionale
 - soit 3 cuvées d'AOC régionale + 1 cuvée en DGC (La Londe, Pierrefeu, Sainte-Victoire, Fréjus)
 - soit -2 cuvées d'AOC régionale + 2 cuvées en DGC (La Londe, Pierrefeu, Sainte-Victoire, Fréjus)
- Déposer 2 échantillons par vin, dans des **bouteilles de type « bordelaise »**, non reconnaissables, **dont une bouteille nue**, étiquette retenue par un élastique.
- Sur les étiquettes des bouteilles en verre "vert" devra figurer la couleur du vin pour éviter toutes erreurs de distinction de couleur.
- Joindre pour chaque vin une fiche de présentation intégralement remplie, accompagnée de son étiquette et sa contre-étiquette agrafées
- Bien noter sur l'emballage : Guide Hachette des Vins + le nom de l'appellation

Fiche de présentation du vin

Attention ! Utiliser uniquement les **nouveaux modèles** de fiches de présentation

- Merci de remplir intégralement la fiche de présentation en précisant l'histoire de la propriété, son actualité, votre histoire (comment êtes-vous arrivé sur ce domaine)
- La mention de la fourchette de prix (à entourer) est obligatoire et doit être respectée à la parution du Guide